

Champs-sur-Marne, le 14 mars 2023

**PROCÈS-VERBAL**

**Réunion du :** 14 mars 2023

**Objet :** Conseil d'administration (CA)

**Étaient présents**

Président : Gilles ROUSSEL

**En début de séance,**

**Membres élus, ayant voix délibératives (14)**

Titulaires

Isabelle NAVIZET, vice-présidente du conseil d'administration  
Thierry SERRE, ayant reçu voix délibérative de Dominique Mignot et procuration de George Yannis de 13h à 16h  
Latifa OUKHELLOU  
Nacima BARON  
Stéphanie ROSSANO  
Divitha SEETHARAMDOO  
Dominique REVUZ  
Katia LAFFRECHINE, absente de 16h à 16h15  
Stéphane TASSEL  
Denis BUREAU  
Agnès NTEP  
Samia EL MARS  
Fabrice VIENNE  
Tanneguy ALLAIRE

Membres élus, n'ayant pas voix délibérative

Suppléants

Jean-François BERCHER  
Sophie RIEUNIER  
Philippe VEZIN  
Renaud-Pierre MARTIN  
Luc DELEAVAL  
Olivier BURBAN

**Membres de droit, ayant voix délibératives (7)**

Camille GALAP  
Claire SALLENAVE  
Hélène PESKINE, ayant donné voix délibérative à Anne-Florie Coron à 16h00  
Manuelle SALATHE, ayant donné voix délibérative à David Julliard à 13h27  
Jeanne STRAUSZ  
Daniel NABET, ayant reçu procuration de Gérard EUDE à 15h03  
Marie-Hélène PAPILLON

**Personnalités extérieures nommées et élues, ayant voix délibératives (4)**

Baptiste BOUYER  
Gérard EUDE  
Antonio GOMES CORREIA  
George YANNIS, présent à partir de 16h00  
Jean-Robert JACQUEMARD

## **Etaient absents**

### **Membres élus**

#### Titulaire

Dorine PAILLER

#### Suppléants

Laurent NAJMAN  
Maud CHIRIO  
Sandrine WENGLANSKI  
Sandrine MARCEAU  
Dejan RISTIC  
Nicole DA MOTA  
Estève HERNANDEZ

### **Membres de droit**

#### Titulaires

Frédéric RAVEL  
Thierry COURTINE  
Frédéric GASTON  
Marie-Christine LEMARDELEY  
Sébastien SORIANO  
Nicolas ARNAUD  
Angela PASCOA DOS SANTOS

#### Suppléants

Anne-Sophie BARTHEZ  
Delphine PAGES EL KAROUI  
Stéphanie CELLE  
Antoine GUILLOU  
Muriel BARNEOUD  
Laure-Agnès MOLLARD CADIX

## **Personnalités extérieures nommées et élues**

#### Titulaires

David YTIER  
Valérie DAVID

#### Suppléant

Marylène BONFILLON

Nathalie BEAULNES-SERENI, ayant donné procuration à Gilles ROUSSEL

## **Invités au conseil d'administration**

Corinne BLANQUART, 1<sup>ère</sup> vice-présidente de l'Université  
Frédéric MORET, 2<sup>nd</sup> vice-président  
Sandra VIE, directrice de cabinet de la présidence  
Jean MAIRESSE, directeur général de ESIEE Paris  
Philippe DEMANGE, directeur général des services  
Valérie BAUDERE, directrice générale adjointe des services  
Nelly TOCKO, agente comptable de l'Université  
Olivier BERTHELOT-EIFFEL, directeur général délégué affaires financières  
Valérie RIOU, commissaire aux comptes de l'Université, cabinet MAZARS  
Aurélien LACAVE, commissaire aux comptes adjointe de l'Université, cabinet MAZARS  
Claire CORMAN, directrice générale déléguée aux ressources humaines  
Nathalie SEMAILLE, directrice générale des services adjointe, affaires transversales  
Venceslas BIRI, vice-président formation et innovation pédagogique  
Muriel JOUGLEUX, vice-présidente partenariats et professionnalisation  
Jean-Bernard KOVARIK, vice-président appui aux politiques publiques  
Serge PIPERNO, vice-président recherche et innovation  
Philippe AVRIL, directeur général délégué immobilier et logistique  
Karine LAMBERT, responsable du service formation continue, VAE, alternance  
Julien SEBAG, représentant du recteur de la région académique de Créteil  
Pascal ODOT, directeur général délégué aux affaires juridiques et institutionnelles  
Stéphanie NEIBECKER, directrice générale déléguée adjointe aux affaires juridiques et institutionnelles  
Agnès BAILLEUL, assistante des instances  
Delphine DESSOLLES, assistante juridique, secrétaire de séance du conseil d'administration

**Rédacteur Ubiquus** : Lucile CONSEIL

## ORDRE DU JOUR

### I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

1) Compte rendu du conseil d'administration du 15 décembre 2022 (approbation)

### II. GOUVERNANCE

2) Actualité générale de l'établissement (information)

3) Rapport annuel d'activité 2022 (vote)

4) Avancement sur la sortie de l'expérimentation (information)

### III. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES

5) Résultats 2022. Présentation du rapport de gestion de l'ordonnateur (information)

6) Présentation du compte financier de l'exercice 2022 (information)

7) Certification des comptes de la Commissaire aux comptes (information)

8) Approbation du compte financier de l'exercice 2022 (vote)

9) Chaire de professeur junior (information)

10) Repyramidage : désignation des sections CNU concernées par l'ouverture d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université 2022/2023 (vote)

11) Installation d'un comité de pilotage des risques budgétaires et comptables (information)

12) Aide exceptionnelle versée aux personnels de l'université dans le cadre du contexte économique (vote)

13) Subventions 2023 aux associations des personnels (vote)

14) Etat d'avancement du marché des voyages (information)

### IV. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE

15) Programme d'Accompagnement Linguistique (PAL) à compter de 2022/2023 Tarifs d'inscription et principes d'exonération (vote)

16) Capacité d'accueil des formations 2023/2024 (vote)

17) Dispositifs de Validation des acquis -VAE-, des Etudes supérieures -VES-, des Etudes, Expériences professionnelles ou Acquis personnels -VEEPAP- pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur : Evolution des règles internes et modification des tarifs (vote)

### V. IMMOBILIER

18) Point immobilier (information)

\*\*\*

*Le quorum étant atteint avec 28 membres, 26 présents et 2 membres représentés, la séance est ouverte à 13 heures 00, sous la présidence de Gilles ROUSSEL.*

## I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

### 1. Compte rendu du Conseil d'administration du 15 décembre 2022

**Samia EL MARS** explique que les demandes de modification sont peu claires et que ses propos sont condensés en une phrase incompréhensible. À titre d'exemple, elle souhaite que soient mentionnés les personnels ne travaillant derrière un ordinateur plutôt que l'utilisation de la terminologie « les catégories C ». De même, en page 11, elle précise que les locations d'espace sportif en STAPS ne sont pas rentables par définition.

Stéphanie ROSSANO demande également une modification concernant son intervention sur les modalités de candidatures et capacités d'accueil 2023/2024 en précisant qu'il ne s'agissait pas que de faire référence uniquement à une difficulté liée aux congés ou jours fériés mais à une période de fin d'année universitaire cumulant examens, concours, congés, fin d'année et jours fériés.

*Sous réserve des modifications apportées en séance, le compte rendu du conseil d'administration du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.*

Stéphanie ROSSANO donne lecture d'une déclaration liminaire.

*« Les membres de la liste l'université en commun souhaite interpellier les membres du CA sur le caractère injuste et injustifié de la réforme des retraites proposée par le gouvernement.*

*Ils souhaitent notamment souligner l'injustice de la réforme vis-à-vis des salaires les plus bas et des femmes, tous statuts confondus.*

*Pour les EC par exemple, les femmes entrent dans la carrière 2 à 3 ans plus tard que les hommes, en sortent 3 à 4 ans plus tôt que les hommes et obtiennent des promotions plus tard que les hommes. Elles sont de ce fait particulièrement lésées quant à leur pouvoir économique pendant la carrière et en conséquence au moment de faire valoir leurs droits à la retraite.*

*Pour les salaires les plus bas, la démonstration sur les injustices portées par cette réforme n'est même plus à faire, quel que soit le genre.*

*La journée de mobilisation du mercredi 15 mars, soit demain, est un moment important du calendrier parlementaire.*

*Nous demandons solennellement au CA de reprendre à son compte la motion votée à l'unanimité au CAC dont on vous fait lecture :*

*"Après une série de grèves interprofessionnelles contre le projet de réforme des retraites du gouvernement très suivies, l'intersyndicale appelle à d'autres jours de manifestation.*

*Il est important qu'aucun.e étudiant.e ne soit pénalisé.e de quelque manière que ce soit, qu'ils soient mobilisés ou non. Nombre de nos étudiants, notamment les étudiant.es boursiers.e.s, utilisent les transports en commun d'Ile-de-France pour venir sur le campus, et rencontrent lors des journées de mobilisation des difficultés pour venir. Dans ce contexte, le Conseil Académique de l'Université de Gustave Eiffel réuni le jeudi 9 mars acte l'absence de contrôle d'assiduité les jours de mobilisations interprofessionnelles, ainsi que l'annulation des examens de contrôle terminal et de contrôle continu sur ces mêmes jours de mobilisation, lorsque cela est possible.*

*Enfin, les cours initialement prévus en présentiel ne peuvent basculer en distanciel sur ces journées afin de ne pas dégrader les conditions d'études des étudiant.es et de travail des enseignant.es."*

**Fabrice VIENNE** indique que sa liste s'associe à cette déclaration.

**Stéphanie ROSSANO** souhaite que la motion soit transmise au personnel de l'université et regrette qu'elle ne soit pas mise au vote au conseil d'administration.

### 2. Actualité générale de l'établissement

**Gilles ROUSSEL** déclare que depuis le précédent conseil d'administration, l'université a été lauréate du projet prématuration et maturation Sci-Ty dans le cadre de la stratégie nationale autour des villes et de la mobilité. De plus, l'université est lauréate du projet sur la formation initiale autour des compétences et métiers d'avenir et a déposé un deuxième projet sur la formation continue pour lequel elle demeure en attente de réponse. L'université a également participé à plusieurs projets de pôles universitaires d'innovation. De plus, le PEPR « Ville durable et bâtiments innovants » doit être lancé prochainement.

**Corinne BLANQUART** précise que la date de lancement pressentie est le 24 mai.

**Gilles ROUSSEL** ajoute que deux schémas directeurs sur le numérique et l'immobilier sont en cours de lancement. Une commission patrimoine ou immobilier sera également créée, les membres du conseil d'administration seront prochainement sollicités pour y participer.

**Frédéric MORET** précise que cette commission n'a pas vocation à s'intéresser à l'activité courante des bâtiments, mais plutôt à réfléchir à la politique immobilière de l'université à moyen terme.

**Gilles ROUSSEL** ajoute qu'une discussion est en cours avec l'ENS Louis Lumière qui souhaite se rapprocher de l'université Gustave Eiffel.

Le président évoque l'évolution du dispositif des signalements des violences sexuelles et sexistes. Il serait souhaitable que tous les membres élus du conseil d'administration soient formés à ces sujets.

Enfin, s'agissant de la sortie de l'expérimentation, la DGESIP et le Hcéres ont été rencontrés afin de préciser les modalités de mise en œuvre. Il est toujours prévu une sortie de l'expérimentation au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les évolutions de statuts seront abordées ultérieurement au cours d'un prochain conseil d'administration.

**Samia EL MARS** demande des précisions sur le calendrier de l'évaluation HCERES de l'établissement.

**Gilles ROUSSEL et Corinne BLANQUART** expliquent que les opérations seront lancées en fin d'année 2023 avec l'ensemble des composantes, évaluation des formations et de la recherche avant une évaluation au printemps 2024, pour le reste de l'établissement c'est la période 2024-2025 qui est programmée. Ce calendrier est encore en cours de programmation.

### 3. Rapport annuel d'activité 2022

**Gilles ROUSSEL** précise que le document présenté l'année dernière ne répondait pas à l'attendu des statuts. Il a donc été décidé de revenir pour cette présentation au conseil d'administration à une version conforme aux textes.

Ce rapport retrace les grandes étapes des réalisations internes et externes de l'établissement au cours de l'année écoulée et s'adresse à notre communauté universitaire.

Parallèlement à ce document, un rapport d'activité sera publié, comme chaque année, début septembre pour la communication.

Il rappelle que l'année 2022 a été singulière en raison de la crise sanitaire encore présente en début d'année et de la guerre en Ukraine.

S'agissant de la gouvernance de l'Université, Corinne BLANQUART a été nommée première vice-présidente au 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec la conservation des missions attachées au pilotage des projets transformants et de la mission sociétale, et notamment le suivi des objets du PIA. Frédéric MORET, second VP s'est vu confié une mission spécifique sur la simplification articulée avec la maîtrise des risques et Frédéric BOURQUIN a été nommé le 1<sup>er</sup> janvier 2023 en tant que vice-président délégué à l'innovation.

L'année 2022 fut également l'année des élections, notamment professionnelles (CSA, CAP, CCP et CPE).

Au niveau des tutelles, le travail autour de la feuille de route mise en place pour l'établissement expérimental dans le cadre du contrat avec le site Paris-Est Sup a été poursuivi. Dans le même temps, le travail avec le MTECT a été initié sur un contrat d'objectif et de performance avant d'intégrer un cycle de contractualisation multi-tutelles en 2026.

En ce qui concerne les relations avec les partenaires, en 2022 un « Club des partenaires » a été lancé. Il a pour objectif de rassembler les partenaires avec lesquels l'université a de nombreuses collaborations en recherche et en formation afin de leur proposer une offre de services ciblée. La relation avec certaines collectivités s'est renforcée avec l'ambition de co-construire des projets de recherche-action pour accompagner les territoires, d'autres ont été poursuivis dans le cadre du CPER ou de cofinancement d'investissements scientifiques. L'université a travaillé avec les pôles de compétitivité et divers instituts spécialisés dans les territoires.

Enfin, l'université a créé sa fondation partenariale, nommée Fondation Université Gustave Eiffel.

Concernant les questions d'égalité, on note la création au sein de notre établissement de l'Observatoire national des discriminations et de l'égalité dans le supérieur (ONDES) en lien avec le MESR, France Universités et le Défenseur des Droits afin de mener des recherches sur les thématiques de l'égalité et des discriminations dans l'enseignement supérieur, de valoriser ces travaux de recherche et de co-construire une politique de lutte contre les discriminations.

Concernant le développement durable, la qualité et la RGPD sont à relever :

- Le lancement d'une consultation en fin d'année 2022 sur les questions de développement durable.
- La suspension de la certification ISO-9000-1 le temps de conduire une réflexion globale sur la démarche qualité à mettre en œuvre sur l'ensemble des périmètres de l'établissement et obtenir une vision de la qualité plus élargie prenant en compte les nouvelles attentes des évaluateurs et financeurs.

En termes de RGPD et de sécurité, l'université travaille sur les questions de sécurité informatique avec les écoles afin de trouver un mode de fonctionnement permettant d'assurer la sécurité des systèmes d'information et des données personnelles.

Concernant l'ISITE, 2022 est l'année de la confirmation définitive de l'I-Site et son ambition de simplification (guichet unique) et d'une dynamique des projets transformants

D'autres projets apportent également pour leur part des moyens au service d'une dimension particulière de cette dynamique de projets transformants.

A titre d'exemples le projet CMA Compétences et Métiers d'Avenir (CMA) » a été retenu, le projet de formation continue pour la ville durable FORCOVD a été déposé.

Concernant la construction de l'établissement, l'université a travaillé à une meilleure intégration des écoles et des établissements. En parallèle, l'université a continué le travail d'harmonisation des services, quelques exemples :

- La DGdRH a avancé sur la construction d'une direction unique intégrant les différents statuts.

Un directeur général délégué aux affaires financières a été recruté.

- Les services immobiliers et logistiques ont été rapprochés.

Concernant la formation, il est à noter que l'offre de formation est restée globalement très stable, avec quelques ouvertures et fermetures et de classiques modifications pédagogiques.

Le travail de co-accréditation des écoles doctorales s'est également poursuivi et le projet D.CLIC continue à se déployer. Un nouveau service interne de formation par apprentissage destiné aux ingénieurs a été lancé.

Côté recherche, on note un travail important réalisé sur l'état des lieux des dispositifs d'animation scientifique au sein de l'université afin de soutenir les collaborations et interactions entre composantes de recherche, le programme européen CLEAR-Doc (MSCA-COFUND), co-finançant quinze doctorats internationaux démarrant en 2022 et 2023, l'adoption d'une charte pour le libre accès aux publications et l'ouverture du portail HAL de l'Université Gustave Eiffel.

Le Cerema et l'Université Gustave Eiffel ont créé une unité mixte de recherche dédiée aux matériaux pour la construction durable. Le CNRS et l'Université Gustave Eiffel ont signé leur convention de partenariat.

Côté appui aux politiques publiques, sont à souligner, la publication de la deuxième édition des « Regards APP » relatant une soixantaine d'actions emblématiques réalisées en 2021 et remontées par les composantes de l'université, la signature d'un partenariat avec l'agence d'innovation des transports ainsi qu'un travail étroit avec l'INRAE et les organismes du réseau scientifique et technique (RST) du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires dans le cadre du groupe d'échanges sur l'amélioration de l'appui aux politiques publiques, avec un volet européen (collaboration INRAE sur l'APP avec le centre de recherches de la commission européenne).

En matière de vie étudiante, l'année 2022 a vu le lancement du plan d'amélioration de la qualité de vie étudiante qui sera présenté en conseil d'administration ainsi que la mise en place d'un statut de l'étudiant.

Les travaux du parlement étudiant se sont poursuivis et le nombre d'unités d'enseignement ouvertes a été augmenté.

En matière internationale, l'université poursuit l'exonération partielle des frais d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extracommunautaires et le déploiement label Bienvenue en France sur la qualité d'accueil des étudiant-e-s.

Elle a également obtenu le label Qualité FLE en 2022

Enfin, l'université poursuit son travail avec le réseau PIONEER, réseau européen sur la ville ainsi que sur le projet Widening InCities, adossé sur PIONEER, qui quant à lui a démarré en 2022.

**Tanneguy ALLAIRE** souhaite savoir à quelle date une réponse est attendue sur le projet PIONEER.

**Gilles ROUSSEL** indique qu'une réponse est attendue fin mars ou début avril.

**Stéphanie ROSSANO** constate que les dispositifs mis en place ont facilité les signalements de VSS, mais qu'aucun élément d'information ne concerne le traitement de ces faits.

**Gilles ROUSSEL** effectuera un bilan précis de ces signalements qui sera par ailleurs mis en ligne sur le site de l'université.

**Stéphanie ROSSANO** souhaite savoir à qui est destiné le rapport d'activité.

**Gilles ROUSSEL** répond qu'il peut être diffusé largement. Pour rappel, les statuts de l'université prévoient que le président de l'université présente le rapport d'activité au conseil d'administration.

**Stéphanie ROSSANO** fait également remarquer que les travaux réalisés dans les bâtiments visent à répondre aux enjeux de la transition écologique, ce qui semble fort ambitieux.

**Philippe VEZIN** s'étonne de faire apparaître Transpolis au même niveau que les pôles de compétitivité et suggère de mentionner qu'il y a une articulation à développer entre les collaborations de recherche et commerciales.

**Gilles ROUSSEL** précisera dans le rapport le travail mené avec Transpolis SAS.

**Fabrice VIENNE** souhaite savoir si le rapport scientifique des productions des laboratoires et composantes existe toujours.

**Gilles ROUSSEL** le confirme.

*Sous réserve des modifications, le rapport annuel d'activité 2022 est approuvé à la majorité des présents et représentés avec 25 voix favorables et 3 abstentions.*

#### **4. Avancement sur la sortie de l'expérimentation**

*Ce point a été traité.*

### **III. BUDGET ET RESSOURCES HUMAINES**

#### **5. Résultats 2022. Présentation du rapport de gestion de l'ordonnateur**

**Olivier BERTHELOT-EIFFEL** présente les trois faits marquants, à savoir une augmentation significative des dépenses et des recettes une amélioration des taux d'exécution mais encore insuffisante, ainsi que des indicateurs de soutenabilité sains.

Le solde budgétaire a augmenté de 3,2 millions d'euros par rapport à 2021 et les recettes ont augmenté de manière significative à hauteur de 9,5 %. Pour la première fois en 2022, des recettes sont fléchées. En parallèle, le taux d'exécution s'est amélioré puisqu'il passe de 90 % en 2021 à 95 % en 2022. En revanche, la SCSP connaît une évolution contrastée.

Les dépenses budgétaires 2022 font apparaître l'amélioration du taux d'exécution. Le taux d'exécution enregistre 91,3% en 2022 contre 88,3% en 2021. Néanmoins, l'amélioration des taux d'exécution doit se poursuivre puisque 24,4 millions d'autorisations d'engagement et 29,7 millions d'euros de CP n'ont pas été exécutés. Un effort devra être fourni au niveau de la recherche pour laquelle les taux d'exécution sont les plus faibles.

En matière de soutenabilité budgétaire, les indicateurs de gestion budgétaire mentionnés dans la circulaire des opérateurs de l'État 2022 sont au vert. De même, s'agissant de l'inspection générale de l'éducation du sport et de la recherche, les indicateurs sont au vert en dehors du compte de résultat qui s'élève à moins 195 904 euros. Toutefois, ce résultat est peu significatif. L'année 2022 enregistre un résultat solide en termes de comptabilité.

#### **6. Présentation du compte financier de l'exercice 2022**

**Nelly TOCKO** explique que la gestion est impactée par le projet Isite et les projets qui lui sont liés, mais également par le dynamisme de l'apprentissage et de la formation continue. Le résultat négatif de 196Keuros est impacté par des charges particulières : versement fondation, participation 2021 et 2022 Comue UPE et augmentation des provisions sur passifs sociaux. L'excédent brut d'exploitation reste stable à hauteur de 19 millions d'euros. Enfin, la démarche de gestion financière est saine et permet de réaliser les projets avec le soutien des tutelles.



Il est noté de manière positive que les équipes sont performantes et investies avec une volonté marquée d'amélioration des pratiques et de réorganisation du nouvel établissement. Le dynamisme dans le développement des ressources propres et les indicateurs financiers confirment la soutenabilité budgétaire de l'université. Enfin, le fonds de roulement et la trésorerie restent confortables, mais doivent être analysés au regard des fonds mobilisables compte tenu des projets en cours.

En parallèle, il convient d'être attentif au résultat compte tenu des taux d'exécution budgétaires et une attention particulière doit être portée sur les comptes épargne temps (CET) dont les provisions augmentent. Une méthode doit être arrêtée pour intégrer les coûts indirects dans la gestion de certains contrats de recherche et pour fiabiliser les opérations de rattachement des charges et des produits à l'exercice. Enfin, il est nécessaire de poursuivre l'harmonisation des process et de formaliser les méthodes de travail.

Concernant les principaux indicateurs, le ratio de rigidité, le fonds de roulement et la trésorerie mobilisable doivent être surveillés.

Concernant l'exécution budgétaire et la situation patrimoniale, la situation est satisfaisante. Les principaux indicateurs démontrent que le résultat prévu de moins 4 millions d'euros a finalement été arrêté à hauteur de moins 196K euros. La capacité d'autofinancement est donc supérieure à ce qui avait été prévu au budget, et le prélèvement sur le fonds de roulement est moindre par rapport aux prévisions.

Pour rappel, contrairement au résultat comptable, le résultat budgétaire ne tient pas compte des charges et des rattachements des produits. De même, il ne tient pas compte des calculs d'amortissements et provisions.

En recettes, la SCSP représente 64 % des recettes de fonctionnement. Les ressources propres qui représentent 19% des produits s'élèvent à 51 295K euros contre 43 951K euros en 2021. Une augmentation des ressources propres est observée avec particulièrement une hausse des produits liés à l'apprentissage.

En dépenses, la masse salariale y compris passifs sociaux représente 74 % des charges, soit 203 409 K euros contre 193 905K€ en 2021.

Il est noté une augmentation de 54 % des fluides ainsi que de 169 % sur les missions et déplacements.

Les autres charges progressent de 29 % et sont principalement impactées par la comptabilisation de l'apport à la fondation Gustave Eiffel pour 750K€.

L'excédent brut d'exploitation est stable par rapport à 2021, à hauteur de 19 millions d'euros et le résultat net s'élève à moins 195 904 euros.

La capacité d'autofinancement s'élève à 10 161 829€. Le ratio de rigidité, quant à lui, atteint 76 % (rapport entre la masse salariale et les recettes encaissables). Le fonds de roulement s'élève à 40 999K euros, soit en diminution de 6,3 millions d'euros. À ce jour, il représente 62 jours de charges décaissables. La trésorerie, quant à elle, s'élève à 55,4 millions d'euros et représente 84 jours de charges décaissables.

En conclusion, les résultats du compte financier montrent que l'université s'inscrit dans une démarche de gestion financière saine, qui nécessite le soutien des tutelles afin de réaliser ses projets. Il est constaté par ailleurs une vraie dynamique dans le développement des ressources propres.

## **7. Certification des comptes de la commissaire aux comptes**

**Valérie RIOU** rappelle que la mission du commissaire aux comptes porte sur la comptabilité générale. De manière globale, le processus d'arrêté des comptes est maîtrisé. Il est recommandé d'anticiper les délais de clôture et de mieux documenter le traitement comptable des contrats de recherche.

L'année dernière, une réserve avait été notée sur le traitement comptable des contrats de recherche, notamment de l'Isite et de l'ex IFSTTAR. En effet, les traitements comptables n'étaient pas suffisamment fiables. La règle est de constater les produits au fur et à mesure des dépenses encourues. Des ateliers et groupes de travail se sont tenus avec les services concernés en 2022 et 2023 afin de mener une analyse sur les principaux contrats et corriger les écritures. Sur cette base, la commissaire aux comptes lève cette réserve. Pour autant, elle recommande de continuer à fiabiliser les produits à recevoir en 2023. Ce chantier doit être prioritaire.

Trois observations sont formulées :

- Dans le cadre de la levée de réserve, plusieurs corrections ont été passées dans les comptes.
- D'autres corrections d'erreurs ont été constatées dans le rapport 2022 de l'université.
- À ce stade, sur l'Isite, le traitement comptable n'est pas stabilisé. Il n'est pas à exclure en 2023 que le bureau de la DGFIP soit saisi pour discuter de l'harmonisation des traitements comptables.

**Gilles ROUSSEL** remercie l'ensemble des personnes ayant contribué à la production de ce rapport dans les temps.



**Fabrice VIENNE** souhaite savoir pourquoi la part du MTECT dans le cadre de la subvention pour charge service public est en baisse.

**Olivier BERTHELOT-EIFFEL** explique que l'ex-IFSTTAR était assujéti à la taxe sur les salaires. Lors de la fusion, une économie de 5 millions d'euros a donc été observée sur les dépenses de masse salariale.

**Claire SALLENAVE** précise que la somme entrée dans les caisses de l'IFSTTAR et en ressortait immédiatement au profit des caisses du Trésor. Une discussion a donc eu lieu avec la Direction du budget sur le programme 190, ces derniers considérant que cette somme avait vocation à réintégrer les caisses de l'État. À ce stade, l'État en a récupéré une partie.

Pour le moment, les discussions portent sur une situation stable pour le prochain quinquennat. L'université intègre au fur et à mesure son nouveau fonctionnement. Néanmoins, l'université s'affranchira de son historique par la suite. Les discussions de préparation de 2024 ont débuté en février. À ce stade, ils attendent l'économie de gestion liée à la fusion, ce qui ne porte toutefois pas à conséquence.

**Samia EL MARS** fait part de son étonnement sur les économies d'échelle et de gestion attendues par la Direction du budget, car toutes les études démontrent une augmentation des coûts dans les premières années.

**Claire SALLENAVE** répond que cela fait partie des éléments de langage fréquents de la Direction du budget en ce qui concerne notamment les moyens généraux.

**Gilles ROUSSEL** ajoute qu'à aucun moment il n'a été évoqué des économies d'échelle. Au contraire, des moyens supplémentaires ont été activés.

**Claire SALLENAVE** indique que l'université a tout de même conservé une part non négligeable de la taxe sur les salaires.

**Fabrice VIENNE** aimerait savoir pourquoi les fonds de roulement et la trésorerie sont en moyenne plus faibles de 20 % que les autres établissements EPSCP.

**Claire SALLENAVE** précise que l'université se situe dans la norme à ce niveau.

**Fabrice VIENNE** souhaite savoir si les projets structurants retenus cette année poseront des difficultés dans la gestion financière des budgets.

**Gilles ROUSSEL** explique que ces projets impactent la trésorerie. **Corinne BLANQUART** répond que la gestion spécifique de ces projets sous forme de suivi fléché permettra une mise en œuvre et une exécution précise ainsi qu'un suivi pluriannuel. Un pôle est en cours de structuration pour ces projets.

**Olivier BERTHELOT-EIFFEL** ajoute que ces projets structurants constituent une chance pour l'université. En matière de sécurité financière, le financement est intégralement externe et ne fait donc pas peser de poids financier sur les ressources habituelles de l'université.

## **8. Approbation du compte financier de l'exercice 2022**

*Le compte financier de l'exercice 2022 est approuvé à la majorité des présents et représentés avec 25 voix favorables et 3 abstentions.*

*Le résultat 2022 est affecté en report à nouveau.*

## **9. Chaire de professeur junior**

**Gilles ROUSSEL** précise qu'un arrêté du MESRI a été publié la veille avec une liste de chaires ouvertes au niveau du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche et une chaire de professeur junior fléchée pour le développement durable. À ce jour, l'arbitrage n'a pas été rendu concernant l'augmentation du plafond d'emploi et la masse salariale associée à la chaire et au niveau du MTECT la capacité à créer un poste de directeur de recherche du développement durable.

Il est donc prévu d'ouvrir la chaire sur les départements de recherche ainsi qu'à l'unité de recherche ESYCOM et MSME.

## **10. Repyramidage : désignation des sections CNU concernées par l'ouverture d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université 2022/2023**

**Frédéric MORET** explique que les promotions internes 2021 et 2022 ont concerné 2 sections CNU au titre de 2021 (22<sup>e</sup> section, 35<sup>e</sup> section) et 3 sections CNU au titre de 2022 (6<sup>e</sup> section, 27<sup>e</sup> section, 60<sup>e</sup> section). Parmi les 12 dossiers déposés, 11 candidats et candidates ont été auditionnés. À l'issue, 1 femme et 4 hommes ont été nommés.

Le ratio PR/MCF de l'établissement au 01/09/2022 s'élève à 29,3%, ce qui se situe légèrement en deçà de la moyenne nationale. Les composantes de recherche concernées sont : ACP, IRG, LGE, LIGM et MSME et les composantes de formation concernées sont : ESIPE, IFSA (2), IGM, SEG, SHS.

En ce qui concerne la création d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés, l'université Gustave Eiffel a obtenu 2 supports au titre de l'année 2023 et 2 supports au titre de l'année 2024.

Les priorités pour 2023 visent à privilégier, les sections CNU sous-encadrées à l'université et signalées par le Ministère, à tenir compte des paysages locaux, à respecter les équilibres entre les disciplines et les composantes de formation et de recherche. Enfin, il est prévu de prendre en compte les repyramidages effectués en 2021 et 2022. À ce stade, il est en revanche difficile d'introduire des critères de parité.

Le calendrier 2022 prévoit le 4 avril 2023 l'ouverture de l'application ELECTRA pour le dépôt des demandes de promotions internes dans le corps de PR jusqu'au 27 avril 2023. Les sections CNU se réuniront le 26 mai 2023 afin de rendre les avis. Enfin, la date limite des saisies des avis et des propositions de nomination dans l'application ELECTRA est fixée au 2 novembre 2023. Le décret de nomination au JORF interviendra au 1<sup>er</sup> septembre de l'année considérée.

En définitive, le CA répartit les candidatures et le CNU émet un avis. La présence du président ou de son représentant n'est plus obligatoire. Le comité de sélection émet des avis sur les candidatures et auditionne les candidats.

L'état des candidatures potentielles en 2023 fait apparaître 3 sections prioritaires :

- 4<sup>e</sup> section (science politique).
- 11<sup>e</sup> section (Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes).
- 62<sup>e</sup> section (énergie, génie des procédés).

Au regard des préconisations ministérielles demandant à privilégier les sections recommandées et de justifier les éventuelles dérogations, il est proposé de publier en 4<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> section.

**Gilles ROUSSEL** souhaite que cette méthodologie continue de s'appliquer dans les années suivantes.

*La désignation des sections CNU concernées par l'ouverture d'une voie temporaire d'accès au corps des professeurs d'université 2023 est approuvée à la majorité des présents et représentés avec 22 voix favorables et 6 abstentions.*

*La séance est suspendue de 15 heures 20 à 15 heures 40.*

### **11. Installation d'un comité de pilotage des risques budgétaires et comptables**

**Nathalie SEMAILLE** explique que ce comité de pilotage est l'une des actions 2023 approuvées par le CA du 10 novembre 2022. Il entre dans le cadre réglementaire GBCP en matière de contrôle interne. Il s'agit d'une des prérogatives des instances dirigeantes relatives au pilotage du dispositif de contrôle interne et à la définition des priorités. Le comité de pilotage des risques budgétaires et comptables représente un signal fort sur la prise en compte du sujet en interne et à l'extérieur.

Il sera composé de :

- Représentants.es des élus du conseil d'administration, de l'équipe présidentielle, de la direction générale des services.
- Le directeur général délégué des affaires financières, l'agente comptable, la directrice ou le directeur général.e délégué.e des ressources humaines, la responsable du pôle d'appui au pilotage, la ou le délégué.e à la qualité.
- Une directrice ou un directeur de composante de formation et/ou de recherche, une directrice ou un directeur d'un service central ou d'un campus, un ou une secrétaire général.e délégué.e d'un campus.

La mission de ce comité sera de :

- Définir la politique de maîtrise des risques de l'établissement.
- Piloter et suivre les principaux risques.
- Définir la stratégie de couverture de ces risques.
- Arbitrer les priorités d'action.
- Élaborer et utiliser des concepts partagés et des outils communs.
- À terme, piloter l'articulation entre le contrôle interne et l'audit.

Ce comité de pilotage des risques sera en lien avec le contrôle interne afin d'installer à terme une troisième ligne de maîtrise des risques avec l'audit interne. Ce comité sera constitué au printemps avec une première réunion lors de la rentrée universitaire 2023/2024.

**Fabrice VIENNE** souhaite savoir combien de réunions du comité auront lieu sur l'année.

**Nathalie SEMAILLE** répond que deux réunions par an semblent appropriées.

**Fabrice VIENNE** aimerait savoir si ce comité se concentrera sur les sujets critiques.

**Nathalie SEMAILLE** précise qu'il sera possible que les experts du comité expliquent ce qu'est le CIB, la terminologie, la démarche, la cartographie des processus et la cartographie des risques ainsi que la différence entre le contrôle de gestion, la qualité et le contrôle interne. Puis, le comité documentera les objectifs réglementaires du contrôle interne budgétaire (CIB) et du contrôle interne comptable (CIC) et évoquera avec les experts les sujets qui semblent à risque et nécessitent un arbitrage.

**Gilles ROUSSEL** ajoute que ce mode d'organisation de contrôle interne existe dans de nombreux établissements. Par ailleurs, Valérie RIOU avait insisté sur le fait de fiabiliser le processus.

**Fabrice VIENNE** souhaite savoir si ce comité a un avis consultatif.

**Gilles ROUSSEL** répond qu'un retour du comité sera apporté au sein du conseil d'administration.

## **12. Aide exceptionnelle versée aux personnels de l'université dans le cadre du contexte économique**

**Claire CORMAN** précise qu'il est envisagé de reconduire une aide exceptionnelle sous le format pratiqué en 2021 en tenant compte de la rémunération nette des personnels et de la situation inflationniste. Elle concernerait tous les personnels ayant une rémunération nette inférieure à 2 500 euros nets par mois avec 3 tranches :

- Inférieure à 1 800 euros nets.
- De 1 800 à 2 200 euros nets.
- De 2 200 à 2 500 euros nets.

Les aides sont versées sous forme d'aide sociale d'ici le mois de juin et sont à ce titre exonérées de tout prélèvement. Ainsi, 477 ITA et personnels de statut MTECT bénéficieront de cette aide ainsi que 702 enseignants et BIATSS. Pour le périmètre ESIEE, seuls les 44 personnels du groupe ouvert sont concernés. Environ 180 personnes supplémentaires bénéficieront de l'aide par rapport à 2021.

**Fabrice VIENNE** demande des précisions sur l'augmentation du nombre de personnes concernées.

**Claire CORMAN** explique que le nombre d'agents a augmenté, notamment les apprentis et doctorants qui entrent dans la population concernée.

*L'aide exceptionnelle versée aux personnels de l'université dans le cadre du contexte économique est approuvée à l'unanimité des présents et représentés avec 27 voix favorables.*

## **13. Subventions 2023 aux associations des personnels**

**Valérie BAUDERE** explique que le vote porte sur 4 versements pour 3 associations dont une association (ASCE 44) dispose de deux champs d'activité. Le budget est reconduit chaque année à hauteur de 100 000 euros. Cette somme est composée de deux enveloppes, dont une de 95 000 euros pour les personnels et de 5 000 euros pour les doctorants. Deux subventions ont un montant supérieur à 25000 euros, à savoir l'ASCE 77 (38 500 euros) et l'ASCE 44 (27 700 euros).

En parallèle, deux associations sur les campus gèrent la restauration collective, à commencer par ARA sur le campus de Lyon. Le montant de la subvention s'établira pour 2023 à plus de 116 000 euros. Enfin, le versement de la subvention d'exploitation à l'ASCE44 pour la restauration collective du campus de Nantes s'élève à 90 000 euros.

*Les subventions 2023 aux associations des personnels sont approuvées à l'unanimité des présents et représentés avec 28 voix favorables.*

## **14. État d'avancement du marché des voyages**

**Valérie BAUDERE** mentionne que compte tenu des déboires observés sur le marché du périmètre de l'université, il a été décidé de mettre fin au marché des voyages. Une nouvelle consultation a été lancée le 15 décembre 2022 pour laquelle 8 offres sont en cours d'analyse par un groupe de travail. Le calendrier envisage de réunir la commission consultative des marchés fin mars avec la mise en place de l'outil en mai ou juin et la mise en application du marché fin juin ou début juillet.

**15. Programme d'Accompagnement Linguistique (PAL) à compter de 2022/2023 Tarifs d'inscription et principes d'exonération**

**Venceslas BIRI** rappelle le dispositif et explique qu'il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur l'exonération des frais d'inscription au Programme d'Accompagnement Linguistique – PAL des étudiant.e.s bénéficiaires d'une bourse du gouvernement français allouée par un poste diplomatique à l'étranger, avec effet rétroactif sur la délibération portant fixation des tarifs du Programme d'Accompagnement Linguistique - PAL du conseil d'administration du 10 mars 2022

*Les tarifs d'inscription et principes d'exonération du programme d'accompagnement linguistique (PAL) à compter de 2022/2023 sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés avec 27 voix favorables.*

**16. Capacité d'accueil des formations 2023/2024**

**Venceslas BIRI** précise que les capacités d'accueil ont été impactées par les évolutions de l'offre de formation avec l'ouverture de deux groupes, en apprentissage en tourisme et en licence professionnelle maintenance et technologie des systèmes pluritechniques. Un diplôme universitaire s'ouvre sur la préparation de concours enseignement secondaire en lettres modernes ainsi qu'un parcours de L2. Enfin, un double diplôme s'échelonne en M1 et M2 avec l'université d'Alicante.

En ce qui concerne les Masters, la plateforme de candidature nationale Mon master impose de voter des capacités spécifiques pour l'entrée en M1. Environ 60 parcours sont ouverts sur cette plateforme. Il a été vérifié que ces COL étaient en lien avec les capacités d'accueil. Par ailleurs, les redoublants et étudiants étrangers du dispositif Campus en France ne sont pas comptabilisés.

**Denis BUREAU** aimerait savoir pourquoi les chiffres de certaines formations sont à zéro dans certaines colonnes du tableau de présentation.

**Venceslas BIRI** répond que certaines formations estiment ne pas avoir de redoublants. Néanmoins, ils disposent d'une marge pour ajouter des étudiants supplémentaires si les conditions matérielles et pédagogiques le permettent.

Enfin, les modalités de candidature pour les Masters MEEF (Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) sont soumises au passage à la plateforme de candidature Mon master. Les critères d'examen des candidatures faisant l'objet d'un long processus, une harmonisation de la plateforme sur ce point spécifique est en cours.

*La capacité d'accueil des formations et les modalités de candidature 2023/2024 sont approuvées à l'unanimité des présents et représentés avec 27 voix favorables.*

**17. Dispositifs de Validation des acquis -VAE-, des Études supérieures -VES-, des Etudes, Expériences professionnelles ou Acquis personnels -VEEPAP- pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur : Evolution des règles internes et modification des tarifs**

**Muriel JOUGLEUX** rappelle l'existence de trois dispositifs de validation des acquis :

- La VAE : validation des acquis de l'expérience.
- La VES : Validation des études supérieures
- La VEEPAP : Validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

Le jury VAE est composé de 3 enseignants chercheurs et de 1 ou 2 professionnels du domaine concerné. À titre exceptionnel, en cas d'indisponibilité des membres du jury, le jury peut être composé de 2 enseignants-chercheurs et d'un professionnel. Il est à noter que les enseignants-chercheurs doivent être majoritaires dans le jury.

Concernant la VES, la composition du jury sera identique à la composition du jury de la formation visée. Les demandes de VEEPAP sont étudiées par la commission d'examen des candidatures de la formation visée, à partir de maintenant pour les candidats 2023/2024.

Concernant la VAE, les tarifs n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années et le dispositif est globalement déficitaire, a fortiori avec l'augmentation du coût d'une hetd.

La réforme de la VAE 2022 supprime la prestation de recevabilité administrative avec un retrait du tarif de la recevabilité mais une augmentation des frais d'accompagnement et jury.

L'objectif est donc d'augmenter les tarifs, mais en tenant compte des capacités de financement des candidats.

Il est proposé que la délibération soit rédigée en HETD et non en montants forfaitaires. Les tarifs sont rappelés pour mémoire :

- Participation au jury : 3 HETD, soit 128,58 euros en mars 2023.
- Accompagnement + jury avec transmission du Bilan d'accompagnement : 15 HETD, soit 642,90 euros.
- Pour les abandons : graduation en fonction de la réalisation effective de l'accompagnement.

**Gilles ROUSSEL** rappelle que l'université Gustave Eiffel souhaite continuer à s'impliquer de manière significative dans les dispositifs de VAE.

**Camille GALAP** aimerait savoir si le jury sera composé à minima de 2 enseignants chercheurs.

**Muriel JOUGLEUX** confirme qu'il s'agit bien de la composition minimale.

**Camille GALAP** souhaite savoir si tous les candidats accompagnés vont jusqu'au stade du jury.

**Karine LAMBERT** fait état de 2 % d'abandons.

**Stéphanie ROSSANO** attire l'attention du CA sur 3 points :

- les moyens mis en œuvre par l'université pour répondre aux demandes. Sans moyens, cela ne fonctionnera pas.
- les moyens pour l'accompagnement sachant que les enseignants sont convaincus de l'intérêt mais n'ont pas suffisamment de temps,
- certains enseignants du second degré, responsables de formation, ne participent pas aux jurys alors qu'ils sont très investis, cela pourrait les démotiver à moyen terme.

**Gilles ROUSSEL** rappelle l'importance d'encourager les dispositifs de VAE mais entend les remarques. Il note l'importance de permettre aux enseignants du second degré de participer aux jurys et demande à la VP de se renseigner sur cette possibilité.

**Stéphanie ROSSANO** entend la demande d'encourager ces dispositifs mais constate au fur et à mesure une difficulté à y répondre ce qui crée une certaine souffrance au travail. Or les enseignants sont convaincus de l'intérêt de la VAE.

*L'évolution des règles internes et la modification des tarifs des dispositifs de validation de VAE, VES et VEEPAP sont approuvées à l'unanimité des présents et représentés avec 28 voix favorables.*

## V. IMMOBILIER

### 18. Point immobilier

**Philippe AVRIL** présente la feuille de route 2023 de la DGdIL, notamment les opérations significatives prévues en 2023 et pour les années suivantes, parmi celles-ci :

- **A Marne**
  - o **Opération D-Clic** : réalisation d'un aménagement complet. Une réfection de la façade sera réalisée par la même occasion. Les travaux pourraient démarrer dans un an.
  - o ESIEE : accord sur le prix d'achat avec la CCI et transfert des fonds entre la région IDF et l'université. Projet d'achat au 1er semestre 2023.
  - o Maison de la santé et des partenariats : financée par le précédent CPER, d'un montant de 5,7 millions d'euros (anciennement ADER2), elle sera construite sur le terrain situé à l'arrière du bâtiment Copernic.
- **Opération CPER Nantes** : réhabilitation de la restauration et isolation extérieure et aménagement intérieur des bâtiments Bouguer et Darcy.
- **2ème phase du projet d'amélioration du confort thermique**: Bâtiments L, L', L'' - CTA (Centrale de Traitement d'Air) à Lyon

**Fabrice VIENNE** s'enquiert de l'enveloppe budgétaire des travaux d'urgence concernant le bâtiment ESIEE.

**Philippe AVRIL** répond que le financement CPER s'élevait à 30 millions d'euros et que la vente sera réalisée à hauteur de 28,1 millions d'euros, ce qui laisse 1,9 million d'euros de financement possible pour démarrer les premiers travaux. Par ailleurs, ESIEE Paris payait un loyer de 1,5 million d'euros chaque année à la CCI. Cette somme pourrait également être affectée chaque année à l'amélioration du bâtiment.

**Fabrice VIENNE** souhaite savoir si les travaux impacteront l'activité des agents de ce bâtiment.

**Philippe AVRIL** répond que ce ne sera pas le cas en 2023.

**Isabelle NAVIZET** demande des précisions sur l'occupation actuelle de l'espace destiné à l'opération D'Clic.

**Philippe AVRIL** précise qu'il n'est pas occupé à temps plein.

**Philippe DEMANGE** ajoute que le fond de l'espace a été prêté pour une expérimentation de nouvelles pédagogies. Il est prévu de trouver une solution dans le bâtiment Lavoisier.

**Isabelle NAVIZET** constate que l'ADER2 n'aura pas lieu.

**Philippe AVRIL** le confirme et indique le foncier est conservé pour une opération ultérieure.

La feuille de route 2023 prévoit également le campus de Marne-La-Vallée pour lequel les études et les premières phases de travaux auront lieu en 2023. D'autres opérations sont également prévues à Marne. En parallèle, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière sera présenté en conseil d'administration. Auparavant, une commission patrimoine immobilier sera constituée afin de participer à la rédaction de ce SPSI.

Enfin, il est noté que les dépenses de fluides (eau, gaz, électricité, RCU) sont estimées à environ 2,5 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de 30% par rapport à 2022.

**Isabelle NAVIZET** note que la verrière centrale du bâtiment Lavoisier fera l'objet d'une étude et non d'un remplacement.

**Philippe AVRIL** précise que le plan de relance a permis de réhabiliter la façade sud et qu'actuellement les financements disponibles permettent les études des travaux en façade. D'autres financements doivent être trouvés pour permettre les travaux de la verrière.

**Isabelle NAVIZET** ajoute que la pluie rentre à l'intérieur du bâtiment. À ce titre, elle aimerait savoir si les travaux relatifs aux ouvrants seront réalisés rapidement.

**Philippe AVRIL** répond que compte tenu du décalage du calendrier, les travaux relatifs aux ouvrants seront réalisés cette année et avant l'été dans la mesure du possible.

**Philippe DEMANGE** précise que pour l'opération Première Pierre Val d'Europe, les résultats de la consultation des entreprises sont infructueux, et qu'actuellement, la recherche de financements complémentaires avec les collectivités locales est à l'étude.

*L'ordre du jour étant épuisé,*

*la séance est levée à 17 heures 05.*

*Le prochain conseil d'administration se tiendra le jeudi 29 juin 2023.*

Le président de l'Université Gustave Eiffel



Gilles ROUSSEL